

Il existe, sous la dépendance du ministère de l'Instruction publique, des cours du soir, des cours techniques, des cours par correspondance et de services d'éducation populaire tandis que l'Université offre des cours dits "d'extension" qui s'étendent à toute la province.

Yukon.—Le service de l'Instruction publique du Yukon a pour chef un surintendant qui dirige 14 écoles publiques et deux écoles catholiques séparées. De plus, la Direction des affaires indiennes du ministère fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration maintient au Yukon même quatre écoles indiennes ainsi qu'une autre dans le nord de la Colombie-Britannique.

Territoires du Nord-Ouest.—Le ministère fédéral du Nord canadien et des Ressources nationales dirige des écoles dans les Territoires du Nord-Ouest à l'intention des Esquimaux et des Indiens, et souvent de concert avec l'Église catholique et l'Église anglicane. Il entretient aussi, pour le compte et aux frais des Territoires, des écoles pour les Blancs et les Métis et s'occupe en plus de l'enseignement des Esquimaux dans le nord du Québec.

Le programme des écoles du Nord-Ouest est adapté aux besoins particuliers et au mode de vie de la population locale. Les innovations récentes comprennent des cours de formation professionnelle et des services d'éducation populaire, en plus des cours par correspondance à l'intention des élèves qui sont dans l'impossibilité de fréquenter l'école. Pour les enfants des Esquimaux et des Indiens nomades, le gouvernement fédéral est en train de construire des foyers confessionnels dans certains centres où il existe déjà des externats fédéraux. Ces foyers sont confiés aux autorités catholiques et anglicanes.

Rôle du gouvernement fédéral.—Le ministère du Nord Canadien et des Ressources nationales s'occupe d'enseignement dans les Territoires du Nord-Ouest. La Direction des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, de concert avec les provinces, administre des écoles indiennes dans tout le Canada. Le ministère de la Défense nationale, en collaboration avec les provinces également, entretient des écoles dans des postes militaires du Canada et d'Europe et trois collèges militaires au Canada. Le ministère de la Justice assure des services d'enseignement dans les pénitenciers. Le ministère des Affaires des anciens combattants met en œuvre un programme d'enseignement dans les hôpitaux d'anciens combattants et donne des cours par correspondance aux ex-militaires, aux fonctionnaires fédéraux et aux détenus. La Direction de la formation professionnelle du ministère du Travail prête son concours aux provinces en matière de formation professionnelle.

Les subventions fédérales aux universités et l'octroi de bourses d'études, de bourses de recherches et de prêts contribuent à la diffusion de l'enseignement supérieur. Un certain nombre de ministères et d'agences du gouvernement fédéral accordent des subventions de recherches. En ce qui concerne l'éducation populaire, le gouvernement fédéral apporte son aide par l'intermédiaire d'organismes comme le Conseil des Arts du Canada, de création récente, la Direction de la citoyenneté du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, la Société Radio-Canada, l'Office national du film, le Musée national et la Galerie nationale. L'œuvre de ces organismes est étudiée à la partie II du présent chapitre, pp. 376-380.

Section 2.—Statistique des écoles, universités et collèges

Les institutions d'enseignement du Canada sont groupées ici en quatre catégories: écoles régies par les provinces, écoles privées, universités et collèges, et écoles fédérales qui comprennent les écoles des territoires et pour les Indiens et les écoles pour les enfants des membres des forces armées d'outre-mer. La présente section porte sur les trois premiers groupes. Les données concernant les écoles indiennes, sauf les chiffres relatifs aux inscriptions qui figurent au tableau 2, font partie des renseignements d'ordre général se rapportant aux Indiens du Canada présentés au chapitre de la population, pp. 172-176.

Les écoles provinciales, publiques et séparées, sont les plus nombreuses et réunissent environ 90 p. 100 des inscriptions figurant au tableau 1.